

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1881.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui apporte une modification à la Loi du 4 octobre 1867.

(Voir les n^{os} 46, session 1871-1872, 210, session 1872-1873, de la Chambre
des Représentants, et 7, session 1881-1882, du Sénat.)

Présents : MM. LEPOIVRE, Président ; DEWANDRE, LAMMENS, VAN VRECKEM et
PIRON. Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans la séance de la Chambre des Représentants du 23 janvier 1872, l'honorable M. Lelièvre développa un Projet de Loi, ayant pour but de supprimer le cumul des peines en cas de concours d'un délit avec une ou plusieurs contraventions.

A l'appui de sa proposition, il fit remarquer les inconvénients du régime du cumul des peines et des difficultés pour les juges de constater le nombre des délits distincts.

Les peines cumulées occasionnent presque toujours des condamnations dépassant la modération à observer.

L'honorable M. Guillery, dans son rapport présenté au nom de la Section centrale dans la séance du 6 juin 1873, tout en rendant hommage au projet de M. Lelièvre, proposa cependant, au nom de ladite Section, la modification suivante à l'article 3, § 2, de la loi du 4 octobre 1867 :

» Dans les cas prévus par les deux derniers paragraphes des articles 80 et 81 du Code pénal, la peine des travaux forcés, celle de la reclusion et celle de la détention, qu'il y ait ou non concours d'infractions, pourront être modifiées ou réduites au minimum fixé par ces deux paragraphes.

» Le paragraphe 3 du même article est abrogé.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 2 décembre dernier, après avoir entendu les explications si claires et si précises de M. Guillery, qui a sommairement rappelé les diverses observations présentées en 1872 et en 1873,

a voté, à l'unanimité des 81 membres présents, l'article unique du Projet de Loi ci-dessus.

Votre Commission, Messieurs, vous propose, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
PIRON-VAN DERTON.

Le Président,
LEPOIVRE.